

Autorité de la statistique publique

Séance du 3 octobre 2012

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 14 H 30
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE ÉDITORIALE ET DE DIFFUSION DE LA DREES PAR FRANCK VON LENNEP, DIRECTEUR DE LA DREES, ACCOMPAGNÉ DE BAUDOIN SEYS, CHEF DE SERVICE

Franck Von Lennep présente la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), service statistique ministériel ; elle a été créée en 1998 ; elle comprend 3 sous-directions et dispose de 200 agents dont une vingtaine en région (Agences Régionales de Santé). Elle couvre la santé et la solidarité (retraite, politique familiale, pauvreté, exclusion, handicap, dépendance) ; ses domaines de compétence sont les suivants : établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, professions de santé, état de santé de la population, politique familiale, handicap, pauvreté, comptes de la santé et de la protection sociale.

La Drees est à la fois productrice de statistique et intégrée dans le champ des politiques publiques de santé et des politiques sociales.

Les statistiques de la Drees sont produites à partir de sources différentes ; les données sont, d'une part, collectées auprès des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, caisses de sécurité sociale, départements ; d'autre part, elles émanent d'enquêtes réalisées en collaboration avec l'Insee ou de l'exploitation de fichiers administratifs notamment le

programme médicalisé des systèmes d'information (PMSI) sur les séjours hospitaliers. En complément, la Drees dispose d'un outil de micro simulation Ines partagé avec l'Insee pour produire des données sur les revenus et les redistributions et d'échantillons inter régime de cotisants et retraités.

Les opérations statistiques sont essentiellement annuelles (25) ou pluriannuelles (enquêtes auprès des établissements sociaux) ; il n'y a aucune remontée mensuelle, une seule au niveau trimestriel, la prestation de compensation du handicap. Quelques enquêtes ponctuelles complètent ce tableau.

Les publications sont nombreuses :

- Études et Résultats (4 à 8 pages), 40 par an, destinées à des non-spécialistes.
- 6 ouvrages avec analyses et études, complétés par des fiches, sur les thèmes suivants : minima sociaux, retraités, panoramas des établissements de santé, état de santé de la population en France, comptes de la santé, comptes de la protection sociale qui englobent les régimes sécurité sociale, assurance chômage, prestations versées par l'État et les collectivités locales). Les comptes de la protection sociale publiés en juin 2012 sont les comptes 2010 quasi-définitif, fournis à Eurostat.
- 2 publications techniques en version électronique : dossiers «solidarité et santé», documents de travail réservés aux spécialistes.

Toutes les publications sont en ligne depuis avril dernier dans le nouvel espace internet de la direction drees.sante.gouv.fr. Le calendrier de sortie des principales publications est aussi en ligne ; le calendrier des publications 2013 est déjà en ligne.

Les membres de l'Autorité saluent les efforts entrepris par la Drees pour diffuser plus rapidement ses statistiques. L'Autorité suivra avec attention le respect de son calendrier de publication.

2. LABELLISATION DES STATISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM) : JEAN BASSERES, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PÔLE EMPLOI ACCOMPAGNÉ DE BERNARD ERNST RESPONSABLE DE LA STATISTIQUE A POLE EMPLOI ,ANTOINE MAGNIER, DIRECTEUR DE LA DARES

Le Directeur général de Pôle Emploi accepte d'entrer dans le processus de labellisation des statistiques des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Le Président de l'Autorité de la statistique publique demandera une mission de l'Inspection générale des finances et/ou de l'Inspection générale des Affaires Sociales et/ou de l'Inspection générale de l'Insee, au deuxième trimestre 2013, sur l'élaboration des DEFM.

3. LABELLISATION DES STATISTIQUES DU SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE) : EMMANUELLE WALRAET, RESPONSABLE STATISTIQUE ET SUIVI FINANCIER AU SRE DE LA DGFIP

Emmanuelle Walraet présente le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques (DGFIP). Le SRE est l'opérateur du régime de retraites de la fonction publique d'État. C'est le 2^{ème} régime de retraite en France après la Cnav : en 2011, 2,3 millions de retraités et 47 milliards d'euros de prestations payées.

Le régime de retraite de la fonction publique d'État a un lien fort avec le Budget de l'État. La prévision des dépenses de pension de l'État est élaborée par le SRE. Les données sur les pensions servent à la direction du Budget pour fixer le taux de contribution employeur du régime et calculer les engagements de l'État en matière de retraite.

Le SRE a beaucoup évolué depuis 2004 ; tout d'abord avec la réforme des retraites de 2003 et la création du compte individuel de retraite (CIR) qui retrace les carrières des fonctionnaires depuis le démarrage de leur carrière ; en 2006, le compte d'affectation spéciale pensions, créé par la Lolf, qui retrace les dépenses et recettes des retraites de l'État, a été mis en place et la responsabilité de son programme principal a été confiée au directeur du SRE ; en 2007, la RGPP a engagé une modernisation de la gestion des pensions autour des CIR et a confié au SRE une mission d'amélioration des services rendus aux usagers.

L'analyse statistique des comportements des retraités est directement mise en relation avec les dépenses mensuelles, annuelles et pluriannuelles.

Les statistiques sont élaborées à partir de données administratives issues du système d'information du SRE par le biais de l'application de concession des pensions, application qui attribue les droits à pension de chaque fonctionnaire au moment du passage à la retraite.

Les données administratives utilisées s'appuient sur les données de carrière pour calculer et attribuer les droits à pension. Entre vie active et concession, existe une étape importante de vérification de carrière avec des échanges avec l'administration et le futur pensionné. A partir de 2013, le SRE assurera progressivement cet échange direct avec l'agent.

Le SRE a mis en place un dispositif de vérification des données (recette de la base statistique). Ce dispositif est suivi par la Cour des comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'État puisque les données du SRE alimentent le calcul des engagements de l'État en matière de retraite qui figure au hors bilan du compte général de l'État. Le SRE est périodiquement audité par la Cour des comptes ; le dernier audit remonte à 2009.

La diffusion des statistiques se fait par plusieurs canaux :

- le site internet, avec publication du « recueil statistique », des « chiffres clé » plus synthétiques et du calendrier des publications ;
- les documents budgétaires : en mars, publications des données de l'année n-1 dans le rapport de performance.

La démarche de demande de labellisation est entreprise par le SRE pour obtenir une reconnaissance de la qualité des données et une garantie de la continuité de la publication des statistiques publiques.

Les membres de l'Autorité de la statistique publique émettent un avis favorable à la labellisation des indicateurs statistiques proposés par le service des retraites de l'État.

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Les Membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 juin 2012.

5. DIVERS

Accès par les chercheurs aux données fiscales individuelles - Projet de lettre au ministre de l'Économie et des Finances

Le Président de l'Autorité rappelle, comme cela a été évoqué lors de la séance du 27 juin dernier, que les chercheurs n'ont aujourd'hui accès à aucune donnée fiscale en raison d'une interprétation restrictive du Code général des Impôts par les juristes de la DGFIP.

Les membres de l'Autorité approuvent le projet de lettre du Président de l'Autorité de la statistique publique au Ministre de l'Économie et des Finances. Son appui dans cette affaire permettrait à la DGFIP d'avancer sachant que les aspects techniques ont été préparés.

Statistiques sur la délinquance

Le Président de l'Autorité et le directeur général de l'Insee ont été saisis par le cabinet du ministre de l'Intérieur d'une demande de réflexion sur les conditions de production des statistiques de la délinquance, parmi lesquelles se pose la question du statut de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

La séance de l'Autorité est levée à 18 H 00.

La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le mercredi 19 décembre 2012.

**Autorité de la statistique publique
Séance du 3 octobre 2012**

ANNEXE

ÉTAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Conseiller d'État

Monsieur François ECALLE
Conseiller maître à la Cour des comptes

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Philip DANE
Vice président du nouveau comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI)
Inspecteur général des finances

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Pierre MULLER
Chef de l'Inspection Générale de l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLÉAU
Inspecteur général de l'Insee

Madame Dominique MARCHAND
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président

Madame Claudine GASNIER